

Surface nécessaire pour le handball en salle

Autor(en): **Suter, H.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Jeunesse et sport : revue d'éducation physique de l'École fédérale de gymnastique et de sport Macolin**

Band (Jahr): **32 (1975)**

Heft 4

PDF erstellt am: **11.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-997556>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Surface nécessaire pour le handball en salle

Dans la construction de salles polysportives, des difficultés se présentent lorsqu'il s'agit de définir les possibilités d'utilisation, et par là, les surfaces nécessaires. Très souvent, on fait appel à «Macolin», plus précisément à l'office d'étude et de documentation pour la construction d'installations de sport, voire au chef de la branche sportive en question, pour discuter les problèmes qui se posent avec les experts en construction, les autorités communales, les experts en sport et les enseignants.

La nouvelle version du règlement de la Fédération internationale de handball (FIH) précise sous la règle 1 «le terrain de jeu»:

1:1 L'aire de jeu, qui comprend le terrain de jeu et 2 surfaces de réparation, est un rectangle de 40 m de long et de 20 m de large. Dans des cas exceptionnels, il est possible de réduire, sur le plan national, ses dimensions de 2 m. Il est souhaitable de prévoir une zone de dégagement de 1 m de large sur les longs côtés et de 2 m 50 derrière les lignes de but.

Les exceptions donnent toujours du fil à retordre, car trop souvent les architectes et les autorités communales les prennent pour règle.

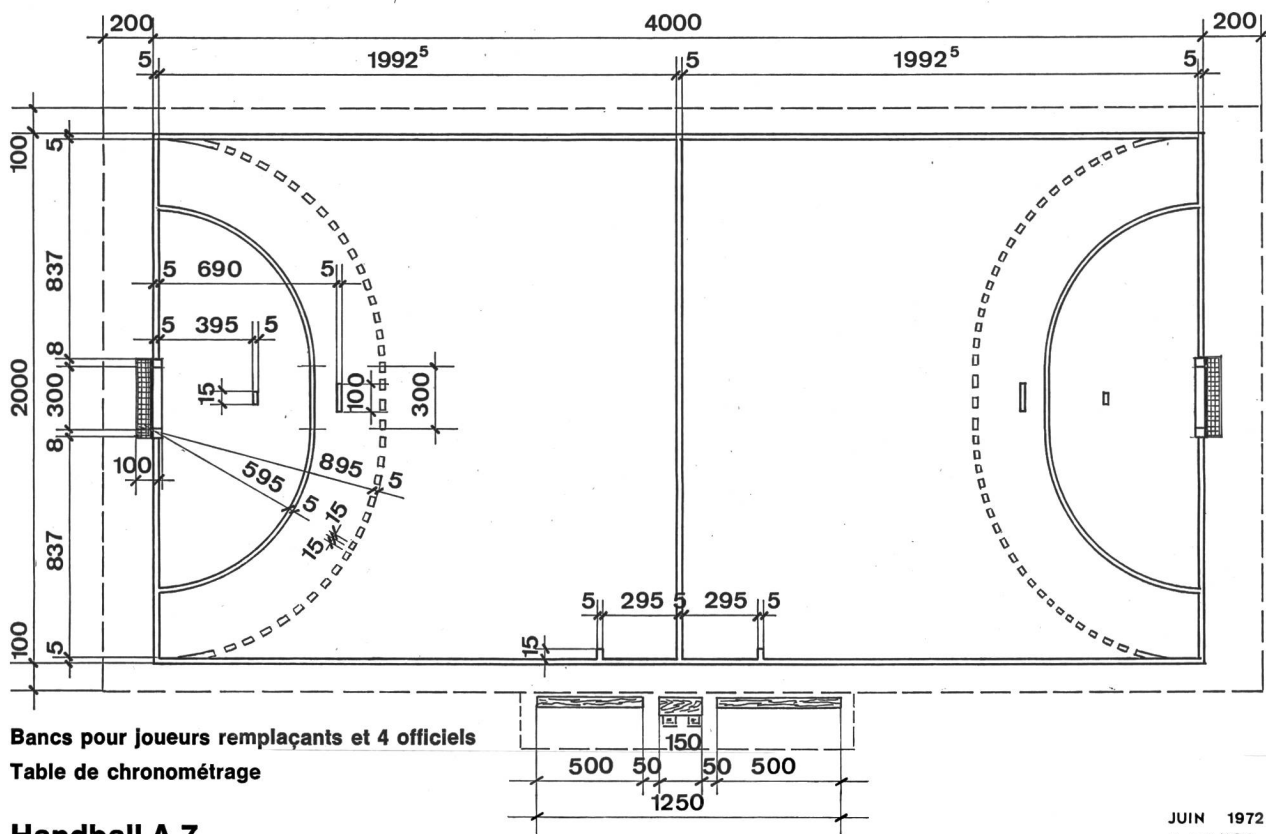
La Fédération suisse de handball, recommande, d'entente avec l'office d'étude et de documentation pour la construction d'installations de sport de l'EFGS, d'interpréter la règle 1 «Le terrain de jeu» de la façon suivante:

Les rencontres internationales ne peuvent se dérouler que sur une aire de jeu de 20 x 40 m. Sur le plan national, les réductions précitées ne sont valables que pour les anciennes constructions, bien qu'il faut tenir compte que la Fédération suisse de handball exigera bientôt, notamment pour les matchs de championnat de la ligue nationale, des dimensions de 20 x 40 m.

La FIH recommande des zones de dégagement. Pour les joueurs, toutefois, ces zones ne sont pas souhaitables mais nécessaires. On enregistre malheureusement encore de fâcheux incidents qui pourraient être évités: des joueurs qui heurtent contre des parois ou des engins de gymnastique derrière les lignes de but. A notre avis, une zone de dégagement d'au moins 2 m de large derrière les lignes de but est indispensable. Sur les longs côtés, il faut prévoir outre la zone de dégagement (min. 1 m), la place pour les bancs des joueurs remplaçants et la table de chronométrage. Souvent, la première rangée des tribunes ou le seuil d'un dépôt de matériel ferait l'affaire. La hauteur devrait être de 7 m, afin d'obtenir également un éclairage uniforme sur toute l'aire de jeu.

Pour répondre à ces exigences, il faut donc une salle mesurant au moins 22 x 44 x 7 m.

Economiser en réduisant les dimensions d'une salle de fractions de mètre est une mauvaise solution, d'autant plus que les économies réalisables avec cette méthode sont minimales par rapport au coût de la construction. Il faut donc renoncer à des monuments architecturaux au détriment d'installations pratiques et techniquement bien conçues.



Bancs pour joueurs remplaçants et 4 officiels
Table de chronométrage

Handball A 7

JUIN 1972
F. LECHOT